THE BEE.

Subscription—TEN dollars per annum, payable half-yearly in advance.

FOR BAYOU SARAH, POINT COUPEE.
Baton-Rouge Plaquemine and intermediate landings.

The steam-boat RED-RIVER, having undergone through repairs, will resume her usual trips as a regular trader between New-Orleans and the above places. She will depart hence every Tuesday at 10 o'clock, M. and from Bayou Sarah every Friday at 10 o'clock, A. M. For freight or passage, apply on board or to—
L. MILLAUDON.
December 17.

FOR BAYOU SARAH, POINT COUPEE.
Baton-Rouge Plaquemine and intermediate landings.

The fast running steam-boat COURTLAND, captain D. Edgerton, will ply as a regular trader to those places, and leave here every Wednesday at twelve o'clock M. She has fine accommodations for passengers, and is, in every respect, a first rate boat. For freight or passage apply on board or to
JAMES ARMOR.
dec 17.

THE Subscriber offers for sale his establishment at the mouth of the Bayou, known by the name of the

PONCHARTRAIN HOTEL,

consisting of Furniture, Kitchen Furniture, Seines, and Canoes; Ferry, in short all the Establishment. For the rent of the house, apply to Mr. BERNARD GENOIS; for the stock in trade, to
B. COQUET.
July 7.

VICTOR ROUMAGE, offers for sale the following articles received by the brig *Levant*, from Bordeaux:—
100 barrels (of 18 gollons) of white brandy 5th proof.
400 cases of medoc claret wine.
4 cases different kinds of latches,
20 barrels of old medoc claret wine,
IN STORE;
200 barrels of claret wine, different qualities.
30 tierces of white wine, sauterne, grave, and baisne,
600 cases of claret and white wine,
20 pipes of cogniac brandy, 4th proof,
100 baskets of Bordeaux bottles.
July 1.

TO THOSE WHO VISIT THE *LAKE.*

THE Public is respectfully informed that the old establishment of the *Rising Sun* is reopened under the name of MECHANIC'S HOTEL, where may be had all kinds of refreshments; there is an ordinary every day at 12 o'clock, at one dollar per person. Separate rooms are provided for private parties. The bar is well supplied with excellent liquors, and o atne half the customary price.

REMOVAL
OF THE VAPOUR BATHS.

DR. RENOU has the honour to inform his friends and the public, that he has removed his establishment from Barrack street to Conde street, nearly at the corner of Maine street, in the house formerly known by the name of "Bains Publics" (Public Baths.)
July 8.

DOMESTIC GOODS

FIVE cases	5-4	Bleached	Sheetings.
4 do	7-8	do	do
15 bales	7-8	do	do
8 do	3-4	do	Sheeting
4 do	5-4	Brown	Sheeting.
50 do	4-4	do	do
7 do	3-4	do	Sheeting

STETSON & AVERY,
For sale by
July 25 111 Boyal-street.

FOR SALE BY THE SUBSCRIBER;—
200 coils bale rope, best quality,
100 hempers French wine bottles,
20 casks whale oil, good quality,
8 tierces Baltimore Epsom salt,
10 casks lamp black in pound papers,
20 do. cut nails and brads,
2 pipes gin, good quality, whiskey,
flour etc etc
JOHN P PAYSON.
23 Conti street
july 35

NOTICE.

THE undersigned having establed his residence in the Parish of Iberville, two or three miles above Bayou Plaquemine, and on the same side, follows the practice of his profession, and will regularly attend the District and Parish Courts of East and West Baton Rouge, Pointe Coupée, St. Jacques, Ascension and other parts of Lafourche Interior. In taking charge of the causes which may be entrusted to him, the undersigned will always agree with his clients (when they will make known their wishes so to do,) to conduct them himself without an increase of salary, till the appeal inclusively, if the case requires it. A practice of nearly twenty years, as well in New-Orleans, as in the above mentioned Parishes, seem to dispense the undersigned with the necessity of declaring that his zeal, activity, and attention to business will leave nothing to be wished for by his clients for the success of the causes which may be entrusted to him.

The undersigned has left to his fellow-members of the bar, Mr. P. Soulé, residing in New-Orleans, and partner of Mr. Louis Moreau Lislet, the unfinished business of his office, a list of which he delivered to him. The talents of Mr. Soulé, and of Mr. Moreau Lislet, his partner, are the best security to be wished for that those causes will be conducted to the last in a suitable manner. Besides, the undersigned, whenever his causes in appeal will call him to New-Orleans, will unite his care to those of those gentlemen.

All persons in New-Orleans, having communications to forward to the undersigned may do it with more celerity by giving them to his son Adolphe Cuvillier, Clerk in the office of the Supreme Court's Clerk, residing at No. 47 St. Peter street, opposite the Parish Jail.

CUVILLIER.

Iberville, August 8, 1828.—[aug. 18]

SUCRE.—Les soussignés offrent à vendre, 10 boucauds Sucre première qualité sur une habitation à 10 lieues de la ville. S'adresser à
JOHN HAGAN & Co.
5 mai

Le Crime démasqué!—Les Négrophiles confondus!

AU PEUPLE LOUISIANAIS.

UN horrible attentat vient d'être commis, et rien n'est épargné, par ses imprudens auteurs, pour en aggraver les terribles conséquences. Vous avez vu, il y a peu de jours, dans des pamphlets, envoyés des Natchez et répandus avec profusion dans nos campagnes; vous avez vû, dans les gazettes de la faction Jacksonienne, la relation criminelle de l'Emancipation d'un certain Prince africain et de l'accueil qui lui a été fait, à Boston, par les gens libres originaires de son pays natal. Cette relation, si elle est exacte, ne présente, à l'esprit de l'honnête homme sans passions, que des faits sans importance pour les lieux dans lesquels ils se sont passés. Chez nous, ils auraient eu un caractère de gravité tellement alarmant que, d'après nos lois, le devoir le plus pressant, comme le plus sacré, de notre Avocat Général, aurait été de prendre, de suite, les mesures les plus actives pour les réprimer et en arrêter les effets. Par quelle fatalité sommes-nous donc placés en ce moment, dans la même situation où nous serions, si la scène des excès dont il s'agit avait été à la Nlle. Orléans, au lieu d'être dans le Massachussets? Comment, en réalité, la Louisiane se trouve-t'elle menacée des épouvantables calamités qui doivent être, tôt ou tard, les suites inévitables des doctrines meurtrières qui, en Europe et dans ceux de nos Etats qui peuvent se passer de l'esclavage des noirs, font palpiter de plaisir les cœurs des philantropes modernes? Comment, enfin, l'Avocat-Général garde t'il, à cet égard, un silence vraiment répréhensible? Peuple Louisianais, accusez-en le jacksonisme. Jamais, sans lui, vos gazettes n'auraient osé vous entretenir d'aussi dangereux sujets; jamais la maison de l'homme libre ni la cabanne de l'Africain esclave, n'auraient retenti des discours désorganisateurs et des toasts sanguinaires que vous avez lus dans le *Louisiana Advertiser* et dans son digne acolythe le *Courrier*, échos trop fidelles de l'infame *Natchez Statesman*. Et si, dans toute autre circonstance, des actes d'une tendance aussi désastreuse avaient été commis; si des écrits aussi incendiaires avaient été publiés; soyez-en assurés, le ministère public n'aurait point observé une blâmable neutralité. Que peuvent dire, pour leur justification, les Jacksonistes qui ont lancé parmi nous l'affreuse relation qui a rempli les colonnes de ces deux feuilles anarchistes? Se retrancheront ils derrière leur prétendue intention d'éclairer les Electeurs sur le candidat à qui il convient le plus, à cet Etat, qu'ils donnent leurs suffrages? Je ferai connaitre dans un instant, toute la pureté de cette intention. En attendant, lisons la disposition textuelle de la loi; de cette loi dont dépend notre salut, que Mr. l'Avocat-Général a juré de faire respecter et qui vient d'être insolemment violée—La voici.

"Toute personne qui, *par discours, par action ou par écrit*, ou "ENFIN DE QUELQUE MANIERE QUE CE SOIT excitera, encouragera, ou "conseillera à un esclave ou des esclaves de se révolter contre leur "maitre ou leurs maitres légalement reconnus pour tels, ou contre les "habitans blancs de ce territoire, ou contre le gouvernement du dit "territoire, sera, sur conviction des dits crimes punie de mort."—M. D. Tome 2. page 261.

Il n'est, peut-être, pas un seul homme intelligent, qui ne puisse voir d'un coup d'œil, avec quelle extrême justesse, cette loi salutaire s'applique au forfait qui excite, en ce moment, notre indignation; mais, s'il fallait quelques commentaires pour le démontrer, ne suffirait-il pas de rapporter ceux que la sagacité des auteurs du crime nous a fournis? Peuple Louisianais, relisez le *Courrier* du 23 de ce mois; vous y verrez les toasts dénoncés hypocritement par le zèle plus que suspect de l'Editeur du *Natchez Statesman*. Ma plume se refuse à vous les retracer ici. Si j'étais assez inconsidéré pour le faire, je croirais, par cela seul me rendre le complice des hommes sur lesquels je dois, par intérêt pour nous tous, appeler, si non toute votre colère, du moins toute votre attention: car, comme eux, je propagerais, je disséminerais ce qui, selon moi, selon vous, et selon leurs propres déclarations, compromet votre sureté. Relisez donc ces toasts; et, pour juger du dégré de culpabilité de nos ennemis, relisez aussi les remarques qu'ils ont faites sur chacun d'eux; et vous verrez qu'ils proclament, sans hisitation; je dirai, même, avec effronterie, et comme s'ils étaient sûrs de l'impunité, que celui de "*Domingo Williams porte en lui le véritable caractère des brigands de Saint Domingue, qui couvrirent cette Isle malheureuse d'un déluge de sang*..... *qu'il renferme la menace la plus terrible et la plus sanguinaire*...., c'est-à-dire *d'assassiner tous les propriétaires d'esclaves*; enfin qu'il *est capable d'exciter un massacre général.*"!!!

C'est donc bien les yeux ouverts; c'est donc bien sciemment, en parfaite connaissance de cause, que la loi a été violée, que le crime qu'elle défend et punit a été commis; et s'il existait quelqu'un qui fût, ou assez hypocrite, ou assez insensé pour le nier; voyez combien les auteurs et les publicateurs de l'écrit parricide qui nous occupe, étaient pénétrés des conséquences diaboliques qu'il peut avoir. Jugez-en, par cette invitation qu'ils adressent à tous leurs lecteurs: "*Jetez*, disent-ils, *Jetez un coup d'œil sur le recensement des blancs et des noirs du Mississipi et de la Louisiane, et voyez ce qui arriverait si les nègres savaient les doctrines renfermées dans ces toasts.*".... Les malheureux! Et ils osent les publier ces toasts, ces toasts affreux qui renferment d'aussi funestes doctine? Et ils osent publier aussi cette effrayante invitation? Quel meilleur moyen pouvaient-ils prendre, afin de les faire savoir aux nègres, ces doctrines révoltantes? à moins qu'ils ne prissent la peine d'aller dans chaque maison, chaque atelier, chaque habitation, les mettre, eux-mêmes, entre les mains de nos serfs, les leur expliquer, et les exciter à les mettre en pratique; pouvaient-ils prendre un parti plus sûr de les leur faire apprendre?—Ne semblent-ils pas dire, par leur sinistre invitation; "hommes noirs, comptez vos maitres; saisissez hardiment vos chaines et briser-les sur leurs cranes?.... ignoraient-ils ces agitateurs aussi irréfléchis qu'ils sont ennemis cruels, ignoraient-ils que, parmi ces gens là, il en est beaucoup qui savent lire? ou bien, sont-ils assez stupides pour se flatter que leurs gazettes ne passent jamais en d'autres mains, sous d'autres yeux, que dans les mains et sous les yeux d'hommes qui, comme eux, ont l'Epiderme blanc et du sang Européen, sans aucun mélange, dans leurs veines?

Peuple Louisianais, voulez-vous les bien connaître et juger de toute l'étendue de leur perversité? Lisez; lisez, Electeurs honnêtes de tous les partis. Voici des faits dont l'authenticité ne peut-être contestée.

L'Africain, qui est la cause innocente de toutes les vociférations des meneurs jacksonistes, était l'esclave d'un Mr Foster, habitant respectable de l'Etat du Mississipi. Après avoir servi fidellement son maitre pendant plusieurs années, et s'être rendu digne de sa confiance il lui raconta, et raconta à diverses personnes de la ville de Natchez, et notamment à *Andrew Marshalk*, l'éditeur du *Statesman*, l'histoire de sa vie, de sa captivité et de ses souffrances, chez les noirs de son pays qui l'ont vendu aux blancs. Andrew Marshalk, cet éditeur patriote et humain qui prend aujourd'hui (dit-il) tant d'intérêt à notre sûreté et à notre repos, prit la part la plus active dans les démarches qui furent faites pour rendre cet esclave à la liberté. Il écrivit, lui-même, au Secrétaire d'Etat à ce sujet. Celui-ci lui répondit que si l'affranchissement désiré pouvait se faire, il fallait que l'individu fut envoyé à Washington pour être de là transporté dans son pays. L'Africain fut, en conséquence, acheté et émancipé, très-peu de temps après. Mais, le croirez-vous? Ce même Andrew Marshalk, ce digne adhérent du héros des deux guerres, ce délicat et zèlé protecteur de nos institutions, qui, aujourd'hui, sonne si généreusement l'alarme, et ose imputer, comme des crimes, à l'Administration, des circonstances qui lui sont étrangères, s'empressa, dès qu'Abduhl (c'est le nom du nègre) fut émancipé, de lui faire faire un superbe costume de PRINCE MAURE, de l'en affubler, de le faire promener dans toutes les rues, et de l'offrir, ainsi habillé, aux regards de tous les hommes libres et esclaves de la ville des Natchez, avant de l'envoyer à Washington!! Il chercha, dans le même temps, au moyen d'une souscription qu'il ouvrit et présenta aux Jacksonistes exclusivement, afin que, seuls, ils eussent l'honneur d'avoir fait une œuvre pie; il chercha, dis-je, à procurer, à son prince, les fonds nécessaires pour qu'il pût racheter sa femme et ses enfans et les emmener avec lui en Afrique; mais, ne pouvant pas y parvenir, il se détermina à l'envoyer seul au siège du Gouvernement Fédéral. Rendu là, Abduhl n'y fit aucune sensation—personne ne s'occupa de lui, pour ainsi dire, si ce n'est un ou deux Jacksonistes auxquels Marshalk l'avait recommandé et qui se groupèrent avec lui dès son arrrivée. Comme l'Administration n'avait aucun batiment prêt à partir, et qu'elle ne pouvait pas se permettre d'en expédier un tout exprès pour transporter cet affranchi dans les prétendus Etats de son père. Ces Jacksonistes ingénieux lui conseillèrent d'aller visiter, en costume, plusieurs grandes villes de l'Union, et de s'y montrer, en public, pour de l'argent, afin de gagner les sommes suffisantes pour racheter sa famille, et partir ensuite avec elle. Abduhl suivit les conseils de ses bons amis. Il sollicita et obtint la permission de faire sa promenade, et partit.—De Washington à Boston, il se montra partout; mais on n'entendit jamais parler ici de son passage et de son séjour dans les villes, quoiqu'il ne laissât pas, en se donnant en spectacle, de faire d'assez bonnes recettes qu'il employa, il est vrai, très exactement, à l'achat des gens de sa famille. A Boston les Jacksonistes auxquels Abduhl était recommandé par ceux de Washington et des autres lieux où il avait passé, imaginèrent de lui faire donner une fête, par les gens de sa couleur qui habitaient cette ville. Ce projet fut aisément mis à exécution, et, comme, ainsi que nous le voyons tous les jours, les noirs sont, en tout, les singes des blancs, il fallut des toasts pour célébrer dignement la délivrance et la venue de son Altesse.—Ces toasts furent préparés à la prière des noirs; par qui? on le devine san peine.—Andrew Marshalk n'était pas à Boston; mais ses amis, ses pareils y étaient!—Ce n'était pas assez encore; il fallait publier la relation de la fête.——Cette relation fut écrite: par qui? vous n'avez pas besoin qu'on vous le dise; les mêmes plumes qui avaient rédigé les toasts, étaient encore là—Mais quelle sera la gazette, à laquelle nous nous adresserons? demandent les noirs—A celle du gouvernement, répondent les Jacksonistes, qui conçoivent déjà l'espoir de tirer de ces circonstance (insignifiantes en toute autre conjoncture) un parti admirable, lors des Elections dans les Etats du Sud—Enfin, la Gazette du Gouvernement se rend à la prière d'insérer cette relation écrite, envoyée par les amis du Héros du 8 Janvier. Et ces honnêtes gens guidés par des intentions pures et patriotiques, s'empressent d'en adresser un exemplaire à l'intègre Andrew Marshalk des Natchez; lequel, de son coté, ne perd pas un instant et bâtit, sur ces événemens que, sans lui personne de nous ne connaitrait, et que, certainement, sans lui, nos domestiques ignoreraient une accusation aussi scandaleuse qu'atroce et révoltante contre les membres de l'Administration!!!

Peuple Louisianais, vous savez maintenant la vérité toute entière. Vous connaissez à présent, tous les faits principaux et leurs odieux auteurs—vous savez que l'œuvre d'iniquité que l'on attribuait effrontément à l'Administration a été conçue et enfantée par ses ennemis dans l'intention de s'en faire un levier puissant avec lequel ils soulèveraient contre elle les Etats de l'Ouest et du Sud. Contenez, si vous le pouvez, votre indignation: quant à moi, je ne trouve pas de termes pour vous exprimer la mienne. Jamais, non, jamais on ne vit plus de scélératesse et d'audace réunis à tant d'hypocrisie. Jamais mon cœur n'éprouvera d'aussi douloureuses, d'aussi cruelles sensations qu'il en éprouve, à l'idée de tant de noirceur et de duplicité! Eh quoi! notre sort tient-il donc désormais à si peu de chose, qu'il puisse dépendre d'une poignée de factieux, aidés de quelques gazettiers irréfléchis ou pervers, de renverser et détruire, en un moment, tout ce qui fait notre bonheur! Les perfides! Ils prétendent n'avoir d'autre dessein que de nous mettre en garde contre des projets qui menacent nos fortunes et notre existence! et pour y parvenir, ils employent tous les moyens les plus propres à faire éclater parmi nous, les plus grands malheurs! Tels étaient ces forcenés dévastateurs de la Vendée, qui, s'empressant de crier au feu! de toute la force de leurs poumons, en voyant une torche allumée, s'approcher lentement dans la direction d'une poudrière; accouraient s'en saisir et la secouaient au milieu des poudres, sous le prétexte de l'éteindre!!

Mais comment ont-ils pu se flatter qu'ils nous persuaderaient que l'ami des hommes, le patriote éclairé, le tendre et bon père de famille qui nous gouverne depuis quatre années; qui, depuis quatre années, nous a donné tant de preuves de ses talens, de sa sagesse, de sa modération, de son attachement aux principes constitutionnels, de son respect pour les propriétés, de son dévouement à la prospérité de l'Union, et de son sincère amour pour la paix.....le plus grand des besoins pour une nation libre et industrieuse!—comment ont ils pu se flatter, dis je, qu'ils nous persuaderaient que ce grand homme pût nourrir dans son sein le projet infernal d'attirer sur les plus belles et les plus fertiles contrées de notre riche et puissante Amérique, toutes les calamités, tous les maux qu'ont produits, ailleurs, les théories décevantes d'une aveugle et sauvage philanthropie?—Ils ne rougissent pas de prêter, aussi, à Henri Clay, l'un des plus grands hommes du siècle, Virginien de naissance et citoyen du Kentucky, des desseins aussi révoltans!! Ont-ils donc oublié, dans l'accès de leur rage délirante; ou croient ils que nous avons oublié, au milieu de la prospérité dont nous jouissons, que, lorsque la question de l'érection du Missouri en Etat, fut agitée, dans le Congrès, ce même Clay fut celui qui déploya les plus beaux talens, la plus mâle éloquence, et la logique la plus pressante pour s'opposer à la tentative faite par des Démagogues influens, (vrais singes de la politique adroite des Anglais,) d'y proscrire l'esclavage des noirs? S'ils n'ont aucune réputation à perdre, peuvent-ils penser décemment que cet homme, illustre par son mérite et les services qu'il a rendus à la civilisation, ne tienne pas à la sienne?—Audacieux Jacksonistes, dites-le nous: quels sont les hommes qui se montrent chez nous entachés d'une odieuse négrophilie? Quels sont ceux de la part desquels nous aurions le plus à craindre des événemens de la nature de ceux que votre machiavélisme cherche à nous faire appréhender? Sont-ce des Adamistes ou des gens qui figurent parmi vous au premier rang? Répondez.—Sont ce des amis de l'Administration qui, dans la défense des nègres et des mulâtres accusés, devant notre Cour Criminelle, d'insultes ou d'outrages envers les blancs et les blanches, prêchent les doctrines des Sans-culotes de 1793, et font tous leurs efforts pour poser le niveau sur toutes les têtes? Est-ce un Adamiste qui a rédigé et présenté à notre Législature une pétition tendante à faire accorder aux mulâtres, en dépit de notre constitution, tous les droits politiques des blancs? Non, non, jamais.—La charité chrétienne me défend de les nommer; mais la Louisiane entière les connait!—Vous chercheriez vainement à les renier, comme l'apôtre renia son rédempteur—tout le monde sait qu'ils jouissent parmi vous de la plus haute considération, et par leurs talens et par..... j'allais dire, leur probité!!——Pardonnez-moi, grand Dieu! ce n'est pas, je le sais; ce n'est pas de l'ironie qu'il faut dans la conjoncture critique où nous nous trouvons: quelque sanglante qu'elle fût, elle ne saurait convenir à l'expression des sentimens oppressifs que nous font éprouver les horribles tentatives de nos adversaires, et les moyens infâmes qu'ils employent pour nuire à la belle cause que nous soutenons.—Mais ne permettez pas que ces hommes dangereux qui n'hésitent pas à violer nos lois et à braver leur puissance, en publiant des doctrines, qui, de leur propre aveu, mettent le salut du peuple en péril, parviennent à fasciner les yeux de nos Electeurs.—Faites, au contraire, que ceux-ci, mieux éclairés, chaque jour, sur les vrais intérêts de notre patrie, déconcertent pour toujours, par une conduite sage et ferme, les téméraires qui, affectant de les caresser et de prendre soin de leur bonheur futur, aiguisent ouvertement les poignards destinés à être plongés dans leur sein par leurs serfs révoltés. Peuple Louisianais, vous avez maintenant une preuve éclatante de cette triste et affligeante vérité que, pour parvenir à leurs fins, rien ne répugne aux hommes de Jackson. Délations, calomnies, menaces de scission et de guerre civile; tout leur convient, tout est mis en œuvre, par eux, pour séduire, tromper, effrayer ceux dont ils convoitent les suffrages. Et, si ces moyens ne suffisent pas, s'il faut qu'ils renoncent à leurs projets d'élévation; s'il faut enfin qu'ils succombent: "Périsse avec eux le pays qu'ils n'ont pu conduire au gré "de leur féroce ambition! Que les citoyens qui n'ont pas voulu se "ranger sous leurs bannières expirent sur les cadavres palpitans de "leurs épouses, de leurs enfans chéris, dans des flots de sang, versés "par la main homicide de leurs esclaves!—Voilà! oui, voilà leur devise!!—Peuple Louisianais, c'est à vous de décider maintenant si vous les ferez triompher ou si, par un vote honorable, vous les ferez rentrer à jamais dans la poussière.

CATON.